

Ville de Pavilly

Seine-Maritime

LIBERTÉ, EGALITÉ, FRATERNITÉ



NOTE DE PRESENTATION BREVE ET SYNTHETIQUE DU BUDGET PRIMITIF 2023
DU BUDGET PRINCIPAL DE LA COMMUNE

L'article L 2313-1 du code général des collectivités territoriales prévoit qu'une présentation brève et synthétique retraçant les informations financières essentielles est jointe au budget primitif et au compte administratif afin de permettre aux citoyens d'en saisir les enjeux.

La présente note répond à cette obligation pour la commune. Elle est disponible sur le site internet de la ville.

Le budget primitif retrace l'ensemble des dépenses et des recettes autorisées et prévues pour l'année 2023. Il respecte les principes budgétaires d'annualité, d'universalité, d'unité, d'équilibre et d'antériorité.

Le budget primitif constitue le premier acte obligatoire du cycle budgétaire annuel de la collectivité. Il doit être voté par l'assemblée délibérante avant le 15 avril de l'année à laquelle il se rapporte, ou le 30 avril l'année de renouvellement de l'assemblée, et transmis au représentant de l'État dans un délai de 15 jours maximum après la date limite de vote du budget. Par cet acte, le maire, ordonnateur est autorisé à effectuer les opérations de recettes et de dépenses inscrites au budget, pour la période qui s'étend du 1er janvier au 31 décembre de l'année civile.

Le budget 2023 a été voté le 12 avril 2023 par le conseil municipal. Il peut être consulté sur simple demande au secrétariat général de la mairie aux heures d'ouvertures des bureaux.

Ce budget a été réalisé sur les bases du débat d'orientation budgétaire présenté le 04 avril 2023. Il a été établi avec la volonté :

- de maîtriser l'évolution des dépenses de fonctionnement tout en maintenant le niveau et la qualité des services rendus aux habitants ;
- d'augmenter les taux communaux des impôts directs locaux,
- de mobiliser le maximum de subventions auprès de l'Etat, du conseil départemental, et d'autres partenaires financiers, chaque fois que cela est possible.

I. LE BUDGET DE FONCTIONNEMENT

A) Généralités

Le budget de fonctionnement permet à la commune d'assurer le quotidien et regroupe l'ensemble des dépenses et des recettes nécessaires au fonctionnement courant et récurrent des services communaux.

En 2023, les dépenses et recettes de fonctionnement sont équilibrées à la somme de **8 399 947.89€**



B) Les dépenses de fonctionnement

Les dépenses de fonctionnement sont constituées par les salaires du personnel communal, l'entretien des bâtiments communaux, la consommation des fluides, les achats de matières premières et de fournitures, les prestations de services effectuées, les subventions versées aux associations et les intérêts des emprunts à payer.

Les principales dépenses du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2022	BP 2023
11 – Charges à caractère général	1 861 398.00€	2 002 659,00 €
12 – Charges de personnel	4 046 500.00€	4 116 913,00 €
014 – Atténuation de produits	269 501.00€	291 615,00 €
65 – Autres charges de gestion	742 507.00€	706 063.00 €
66 – Charges financières	66 300.00€	91 200,00 €
67 – Charges exceptionnelles	5 021.00€	500,00 €
68 – Dotations provisions	1 000.00€	2 313,00 €
022 – Dépenses imprévues	122 287.00€	0,00 €
A = Total dépenses réelles	7 114 514.00 €	7 211 263.00 €
0.23 – Virement en investissement	0.00€	799 717.20 €
0.42 – Opération d'ordre (amortissement)	290 000.00€	388 967,69 €
B = Total dépenses d'ordre	290 000.00€	1 188 684.89 €
C = Total des dépenses de l'exercice	7 404 514.00€	8 399 947.89€

Les dépenses de personnel du chapitre 012 représentent 57.09 % des dépenses réelles de fonctionnement de la ville.

Les charges financières du chapitre 66 correspondent au remboursement des intérêts des emprunts conclus par la commune, et représentent 1.27 % des dépenses réelles de fonctionnement de la commune

Quant aux charges courantes de fonctionnement des services du chapitre 011, elles représentent 27.77% des dépenses réelles de fonctionnement.

C) Les recettes de fonctionnement

Les recettes de fonctionnement correspondent aux sommes encaissées au titre des prestations fournies à la population (cantine, centres de loisirs, piscine...), aux impôts locaux, aux dotations versées par l'Etat, à diverses subventions.

Les principales recettes du budget de fonctionnement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :



CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2022	BP 2023
013 – Atténuation de charges	16 600.00€	18 913,00 €
70 – Prestations de services	490 600.00€	500 000,00 €
73 – Impôts et Taxes	3 675 912.00€	4 008 700.00 €
74 – Participations	3 115 030.00€	3 219 196.00 €
75 – Autres produits	89 435.00€	80 838,00 €
76 – Produits financiers	0.00€	0.00 €
77 – Produits exceptionnels	4 658.00€	0.00€
A = Total recettes réelles	7 392 235.00 €	7 827 647.00 €
042 – Opérations d'ordre de transfert entre sections	12 279.00€	39 033.00 €
B = Total recettes d'ordre	12 279.00€	39 033.00€
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	7 404 514.00€	7 866 680.00€
Reprise excédent N-1	0.00€	533 267.89 €
TOTAL DES RECETTES	7 404 514.00€	8 399 947.89 €

Les trois principaux types de recettes pour notre commune sont les suivants :

- *Les impôts locaux ou fiscalité directe locale :*

Le 01 janvier 2023, la commune a décidé de passer en Fiscalité Professionnelle Unique (FPU). Dans ce cadre, la Communauté de Communes de Caux Austreberthe va percevoir les produits de la fiscalité locale (CFE, CVAE, TASCOM, IFER, TAFNB, Produits syndicaux) puis les reverser à la commune par une compensation à l'euro près.

- *Les principales dotations versées par l'Etat à la commune, dans le cadre de la décentralisation, sont les suivantes :*

DOTATIONS DE L'ETAT	RAPPEL 2022	MONTANT 2023
Dotation Globale de Fonctionnement	1 402 240.00€	1 421 908.00€
Dotation de Solidarité Rurale	685 663.00 €	685 663.00 €
Dotation de Solidarité Urbaine	374 308.00€	374 304.00 €
Dotation Nationale de Péréquation	229 144.00€	229 144.00 €
TOTAL DES DOTATIONS DE L'ETAT	2 691 355.00 €	2 711 019.00€

Après 3 années de baisse consécutive, la dotation globale de fonctionnement versée par l'Etat à la commune s'est stabilisée en 2018 et en 2019, pour reprendre sa baisse en 2020 et une légère augmentation en 2021, puis à nouveau une baisse en 2022, comme l'indiquent les chiffres ci-dessous :



Dotation Globale de Fonctionnement 2015 : 1 596 317 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2016 : 1 476 596 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2017 : 1 419 960 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2018 : 1 423 100 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2019 : 1 423 100 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2020 : 1 411 500 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2021 : 1 415 000 €
 Dotation Globale de Fonctionnement 2022 : 1 402 240 €

En 2023, cette dotation s'établirait à 1 421 908 €, en légère augmentation par rapport à 2022.

- Les recettes encaissées au titre des prestations fournies à la population

PRODUITS DES SERVICES COMMUNAUX	RAPPEL 2022	MONTANT 2023
Concessions de cimetière	11 560.00 €	12 700.00 €
Redevances à caractère culturel (droits d'entrée spectacles Halle aux Grains)	14 500.00 €	9 500.00 €
Redevances à caractère sportif (droits d'entrée du squash)	3 000.00 €	3 800.00 €
Redevances à caractère de loisirs (accueils de loisirs, de jeunes, multi-accueil)	135 700.00 €	165 900.00 €
Redevances à caractère scolaire (tarifs cantine, et accueil périscolaire)	227 000.00 €	206 600.00 €
TOTAL DES PRODUITS	391 760 €	398 500.00 €

II. LE BUDGET D'INVESTISSEMENT

A) Généralités

Le budget d'investissement prépare l'avenir. Contrairement à la section de fonctionnement qui implique des notions de récurrence et de quotidienneté, la section d'investissement est liée aux projets de la ville à moyen ou long terme. Elle concerne des actions, dépenses ou recettes, à caractère exceptionnel.

Le budget d'investissement de la ville regroupe :

- en dépenses : toutes les dépenses faisant varier durablement la valeur ou la consistance du patrimoine de la collectivité. Il s'agit notamment des acquisitions de mobilier, de matériel, d'informatique, de véhicules, de biens immobiliers, d'études et de travaux soit sur des structures déjà existantes, soit sur des structures en cours de création.

- en recettes : deux types de recettes coexistent : les recettes dites patrimoniales telles que les recettes perçues en lien avec les permis de construire (Taxe d'aménagement) et les subventions d'investissement perçues en lien avec les projets d'investissement retenus (par exemple : des subventions relatives à la construction d'un nouveau centre de loisirs, à la réfection du réseau d'éclairage public...).

En 2023, les dépenses et recettes d'investissement sont équilibrées à la somme de **7 848 506.19 €**.



B) Les dépenses d'investissement

Les principales dépenses du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2022	BP 2023
20, 21 et 23 – Immobilisations incorporelles, corporelles et en cours (travaux, études, acquisitions mobilières et immobilières) – Dépenses nouvelles d'équipement	4 770 914.00 €	5 621 126.00 €
10 – Dotations, fonds divers	0.00 €	0.00 €
16 – Emprunts	323 222.84 €	340 710.41 €
020 – Dépenses imprévues	0.00 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
A = Total dépenses réelles	<u>5 094 136.84.00 €</u>	<u>5 961 836 .41 €</u>
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	12 279.00 €	39 033.00 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total dépenses d'ordre	<u>12 279.00€</u>	<u>39 033.00 €</u>
C = Total des dépenses de l'exercice (A + B)	<u>5 106 415.84 €</u>	<u>6 000 869.41 €</u>
D = Restes à réaliser	455 443.93 €	1 847 636.78 €
E = Solde d'exécution négatif reporté	509 969.71 €	0.00 €
Total des dépenses cumulées (C+D+E)	<u>6 071 829.48 €</u>	<u>7 848 506.19 €</u>

Programme pluriannuel d'investissement 2023

Le budget 2023 a prévu la révision d'autorisations de programme et des crédits de paiement (AP/CP) afférents à des opérations d'investissement 2021 :

AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU MÉDICAL AU COGÉTÉMA					
Numéro AP	Autorisation de Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement		
			(Dépenses)		
			2021	2022	2023
AP21-A	Autorisation de programme initiale	<u>3 065 600 €</u>	250 000 €	2 450 000 €	365 600 €
	Travaux :	2 732 000 €			
	Divers imprévus :	100 000 €			



Honoraires MOE :	226 000 €			
Honoraires BCT :	7 600 €			
AP révisée du 11/04/2022	3 195 951,60 €	94 719,00 €	850 000,00 €	2 251 232,60 €
AP révisée du 11/04/2023	3 986 231,00 €	94 719,00 €	1 529 291,67 €	2 362 220,33 €

PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP21-A

		2021	2022	2023	
AP21-A	Autorisation de programme (AP) initiale	<u>3 065 600 €</u>			
	Fonds de concours Com :	30 000 €			
	Emprunt :	1 000 800 €			
	FCTVA (16.404%) :	502 881 €	<u>250 000 €</u>	<u>2 450 000 €</u>	
	Contrat de territoire :	200 000 €			
	Petites Villes de Demain :	300 000 €			
	DETR (30% HT) :	739 200 €			
	DSIL :	100 000 €			
	Autofinancement :	192 719 €			
	AP révisée du 11/04/2022	3 195 951,60 €	94 719,00 €	850 000,00 €	2 251 232,60 €
	Fonds de concours	30 000,00 €			
	FNADT	500 000,00 €			
	FRADT	250 000,00 €			
	DETR	534 905,00 €			
	DSIL	401 178,00 €			
	Département	60 000,00 €			
	FDADT	250 000,00 €			
	FEDER ET FSE	85 000,00 €			
	Autofinancement	563 440,00 €			
	FCTVA (16,404%)	521 428,60 €			
AP révisée du 11/04/2023	3 986 231,00 €	94 719,00 €	1 529 291,67 €	2 362 220,33 €	
Fonds de concours communautaire	30 000,00 €				
subvention au titre du dispositif de droit commun PSLA (Région)	250 000,00 €				
Subvention de l'Etat (DETR)	534 905,00 €				
Subvention au titre du FDADT	250 000,00 €				
Fonds Vert "recyclage foncier"	989 713,00 €				
Aides FEDER-FSE+	85 000,00 €				

fctva	653 901,33 €
Autofinancement ville	1 192 711,67 €

AMÉNAGEMENT D'UN PLATEAU SPORTIF A LA VIARDIÈRE							
Numéro AP	Autorisation de Programme (AP)	Montant de l'AP	Crédits de paiement				
			(Dépenses)				
			2021	2022	2023	2024	2025
AP21-B	Autorisation de programme (AP) initiale -	3 300 000 €					
	Travaux :	3 000 000 €	40 000 €	2 960 000 €	300 000 €		
	Divers imprévus :	100 000 €					
	Honoraires MOE :	190 000 €					
	Honoraires BCT :	10 000 €					
	AP Révisée du 11/04/2022	5 414 220,00 €	16 620,00 €	890 600,00 €	4 507 000,00 €		
AP Révisée du 11/04/2023	5 414 220,00 €	16 620,00 €	680 495,18 €	0,00 €	2 358 552,41 €	2 358 552,41 €	
PLAN DE FINANCEMENT DE L'AUTORISATION DE PROGRAMME AP21-B							
			2021	2022	2023	2024	2025
AP21-B	Autorisation de programme initiale	3 300 000 €					
	Emprunt :	1 350 000 €	40 000 €	2 960 000 €	300 000 €		
	FCTVA (16.404%) :	541 332 €					
	Contrat de territoire :	200 000 €					
	Petites Villes de Demain :	300 000 €					
	Département (25% x 1M):	250 000 €					
	Autofinancement :	658 668 €					
	AP Révisée du 11/04/2022	5 414 220,00 €	16 620,00 €	890 600,00 €	4 507 000,00 €		
	Fonds de concours CCCA	30 000,00 €					
	FRADT	904 000,00 €					
	DETR	1 353 555,00 €					
	DSIL	902 370,00 €					
	Département	300 000,00 €					
	FEDER ET FSE	100 000,00 €					
Autofinancement	921 925,00 €						
FCTVA (16.404%) :	902 370,00 €						
AP Révisée du 11/04/2023	5 414 220,00 €	16 620,00 €	680 495,18 €	0,00 €	2 358 552,41 €	2 358 552,41 €	
Fonds de concours CCCA	30 000,00 €						
FRADT	904 000,00 €						
FNADT	400 000,00 €						
Subvention de l'Etat DSIL	709 714,00 €						

Subvention de l'Etat DETR	1 105 766,00 €
Département de la Seine-Maritime	300 000,00 €
FEDER	100 000,00 €
Fédération Française de Tennis	50 000,00 €
Fédération Française de Tir à l'arc	10 000,00 €
FCTVA (16.404%) :	888 148,65 €
Autofinancement de la ville	916 591,35 €

Les principaux investissements de l'année 2023 sont les suivants :

- opération d'équipement n°20 « Ecoles » : 59 508.00 €
- opération d'équipement n°25 « Restauration scolaire » : 35 440.00 €
- opération d'équipement n°26 « Cimetière » : 30 000.00 €
- opération d'équipement n°42 « Jeunesse » : 13 001.00 €
- opération d'équipement n°51 « Plateau médical Cogétéma » : 2 374 120.00 €
- opération d'équipement n°81 « Parc urbain Jouvenet » : 65 000.00 €
- opération d'équipement n°85 « Voirie et réseaux » : 1 445 000.00 €

C) Les recettes d'investissement

Les principales recettes du budget d'investissement communal sont retracées dans le tableau ci-dessous :

CHAPITRE BUDGETAIRE	RAPPEL BP 2022	BP 2023
13 – Subventions d'investissement	0.00 €	250 000.00 €
16 – Emprunts	4 000 000.00 €	3 550 000.00 €
10 – Dotations – Fonds divers	242 462.00 €	169 620.55 €
1068 – Reprise excédent de fonctionnement	755 000.19 €	0.00 €
27 – Autres immobilisations financières	0.00 €	0.00 €
165- dépôts et cautionnements reçus	500.00 €	500.00 €
024 – Produit des cessions d'immobilisations	650 000.00 €	970 069.00 €
A = Total recettes réelles	5 647 962.19 €	4, 940 189.55 €
021 – Virement de la section de fonctionnement (autofinancement)	0.00 €	799 717.20 €
040 – Opérations d'ordre de transfert entre sections de fonctionnement et d'investissement	290 000.00 €	388 967.69 €
041 – Opérations patrimoniales	0.00 €	0.00 €
B = Total recettes d'ordre	290 000.00 €	1 188 684.89 €
C = Total des recettes de l'exercice (A+B)	5 937 962.19 €	6 128 874.44 €

D = Restes à réaliser	133 867.29 €	1 398 532.61 €
R001 Solde d'exécution positif reporté	0.00€	321 099.14 €
Total des recettes cumulées (C+D+E)	6 071 829.48 €	7 848 506.19 €

III. LES DONNÉES SYNTHÉTIQUES DU BUDGET – Récapitulation

A) Récapitulation des recettes et dépenses de fonctionnement :

Les recettes et dépenses de fonctionnement s'élèvent à **8 399 947.89 €** réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2022 reporté	0.00 €	533 267.89 €
Crédits nouveaux 2023	8 399 947.89 €	7 866 680.00 €
TOTAL FONCTIONNEMENT 2023	8 399 947.89 €	8 399 947.89 €

B) Récapitulation des recettes et dépenses d'investissement

Les recettes et dépenses d'investissement s'élèvent à **7 848 506.19 €**, réparties comme suit :

	DEPENSES	RECETTES
Résultat 2022 reporté	0.00 €	321 099.14 €
Crédits 2022 reportés (restes à réaliser)	1 847 636.78 €	1 398 532.61 €
Crédits nouveaux 2023	6 000 869.41 €	6 128 874.44 €
TOTAL INVESTISSEMENT 2023	7 848 506.19 €	7 848 506.19 €

IV. LES PRINCIPAUX RATIOS

Indicateurs ou ratios financiers	Valeurs BP 2022 pour la commune – 6 263 Hab	Valeurs BP 2023 pour la commune – 6 216 Hab
Dépenses réelles de fonctionnement / population	1 131.65 € / Hab	1 160.11 € / Hab
Recettes réelles de fonctionnement / population	1 176.00 € / Hab	1 259.27 € / Hab
Produit des impositions directes / population	527.21 € / Hab	580.87 € / Hab
DGF / population	224.60 € / Hab	228.75 € / Hab
Dépenses d'équipement brut / population	761.76 € / Hab	904.30 € / Hab
Encours dette / population	499.91 € / Hab	765.40 € / Hab
Dépenses de personnel / dépenses réelles de fonctionnement	57.09%	57.09%
Dépenses d'équipement brut / recettes réelles de fonctionnement	64.78 %	71.81%
Encours de la dette / recettes réelles de fonctionnement	42.51%	60.78%

V. L'ÉTAT DE LA DETTE COMMUNALE.

La structure de la dette communale n'est soumise à aucun risque financier, dans la mesure où les intérêts des prêts consentis, sont déterminés soit par des taux fixes, soit en référence à des index standards simples (EONIA – EURIBOR) et non sur des index complexes fondés sur l'inflation, les taux de change, ou sur la différence entre un taux long et un taux court.

À ce titre, la typologie des 16 emprunts communaux représentant un encours de **4 655 700.20€** (3 310 943 69€ en 2022), au 1^{er} janvier de l'exercice 2023 est la suivante :

⇒ 9 emprunts conclus par la commune sont à taux fixe pour un encours total 4 01 0075.08€

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 01/01
2010	2030	Commune de Pavilly	Crédit agricole	335 000 €	Taux fixe : 3.49%	134 000.00€
2012	2033	Commune de Pavilly	Caisse d'épargne	250 000 €	Taux fixe : 4.57%	131 250.00€
2013	2028	Commune de Pavilly	Crédit agricole	338 000 €	Taux fixe : 3.44%	135 199.94 €
2017	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	425 000 €	Taux fixe : 1.13%	290 416.73€
2018	2033	Commune de Pavilly	La Banque Postale	180 000 €	Taux fixe : 1.51%	135 000€
2019	2040	Commune de Pavilly	Caisse d'Epargne	350 000 €	Taux fixe : 0.98%	301 875.00€
2020	2046	Commune de Pavilly	Caisse d'Epargne	550 000 €	Taux fixe : 0.77%	507 833 41€
2021	2046	Commune de Pavilly	Caisse Française de Financement Locale	450 000€	Taux fixe : 1.13%	424 500.00€
2022	2042	Commune de Pavilly	Crédit Agricole	2 000 000€	Taux fixe : 1.69%	1 950 000€

➤ 1 prêt conclu par la commune est à taux révisable simple sur le livret A, pour un encours total de **683.61€**

Date du prêt	Date de fin	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 01/01
1991	2023	Caisse des Dépôts et Consignation	14 635.11 €	Taux révisable sur Livret A	683.61€

➤ 5 emprunts conclus sous l'égide du Syndicat du collège « Les Hauts du Saffimbec », et repris par la commune à la suite de la dissolution de ce dernier en 2018, sont à taux fixe pour un encours total de 746 963 57€ :

Date du prêt	Date de fin	Emprunteur	Prêteur	Capital d'origine	Taux d'intérêt	Capital au 01/01
2008	2033	Syndicat du CES	Caisse d'Epargne	450 000 €	Taux fixe : 4.82%	257 386.22€
2010	2030	Syndicat du CES	Caisse d'Epargne	570 000 €	Taux fixe : 3.26%	228 000 €
2010	2030	Syndicat du CES	Crédit Agricole	100 000 €	Taux fixe : 3.35%	40 000.00 €
2012	2027	Syndicat du CES	Caisse des dépôts et consignations	375 000 €	Taux fixe : 4.51%	153 350.42€
2013	2028	Syndicat du CES	Crédit agricole	150 000 €	Taux fixe : 3.06%	68 226.93€

Sur cet encours de dette syndicale, la commune de Pavilly en supporte environ 62 %, les communes d'Emanville, Fresquiennes, Goupillières, Sainte-Austreberthe, Limésy prenant en charge les 38 % restant.

VI. LES EFFECTIFS DE LA COMMUNE

A) *Les agents stagiaires et titulaires de la fonction publique territoriale*

Grades Ou emplois	Emplois budgétaires permanents à temps complet	Emplois budgétaires permanents à temps non complet	TOTAL DES EMPLOIS BUDGETAIRES 2023	EFFECTIFS POURVUS SUR EMPLOIS BUDGÉTAIRES EN ETP
Directeur général des services	1	0	1.00	1.00
Emplois de la filière administrative	20	1.60	21.60	14.60
Emplois de la filière	47	19.16	66.16	49.23

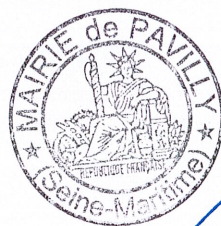
technique				
Emplois de la filière sociale	3	0	3	1
Emplois de la filière médico-sociale	2	0	2	2
Emplois de la filière sportive	0	0	0	0
Emplois de la filière culturelle	0	0	0	0
Emplois de la filière animation	13	4.12	17.12	15.82
Emplois de la filière police	5	0	5	4
TOTAL GÉNÉRAL	90.00	24.88	114.88	86.65

B) Les agents contractuels de la fonction publique territoriale

Emplois occupés par des agents non titulaires	Motif	Agents occupant un emploi permanent	Agents occupant un emploi non permanent	TOTAL DES AGENTS NON TITULAIRES 2023
Emplois de la filière technique	Remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible – Art 3-1	7 Adjoints techniques Catégorie C		7
Emplois de la filière animation	Remplacement d'un fonctionnaire momentanément indisponible – Art 3-1	2 Adjoints d'animation Catégorie C		2
Emplois de la filière technique	Autres – contrat de projet	1 ingénieur Catégorie A		1
TOTAL GENERAL		10		10

Fait à Pavilly, le 13/04//2023

Le Maire



François TIERCE